



### Publics visés

- DAF, RAF
- Directeurs et responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

### Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

### Méthodes mobilisées

**Au choix** : présentiel ou visioconférence.

#### Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

### Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- QCM en fin de formation

### Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

### Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

### Inscription & informations

[formation@jegardcreatis.com](mailto:formation@jegardcreatis.com)

#### Durée

1 jour

#### Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.  
Devis sur demande

Le règlement ANC 2018-06 sur la comptabilité des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'applique depuis le 1er janvier 2020.

Nous vous proposons une formation adaptée afin de maîtriser les principaux points de ce règlement afin que vous puissiez les appliquer dans vos organisations.



### Objectifs et compétences visées

- Maîtriser les règles introduites par le règlement ANC 2018-06
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



### Contenu de la formation

#### 1. Présentation du règlement ANC 2018-06

- Champ d'application
- Structure et contenu du règlement

#### 2. Les ressources publiques

- Subvention d'exploitation et d'investissement
- Concours publics

#### 3. Les ressources privées

- Legs et donations
- Dons
- Mécénat, parrainage, contributions financières reçues
- Prêt à usage

#### 4. Les fonds dédiés

#### 5. Les contributions volontaires en nature

- Bénévolat, dons en nature de biens, abandon de frais des bénévoles

#### 6. Les fonds propres

- Fonds propres mis à disposition de l'entité
- Fonds propres à caractère durable
- Règles propres aux fonds de dotation

#### 7. Les Comptes Emploi annuel des Ressources (CER) et de Résultat par Origine et Destinations (CROD)

#### 8. Le modèle des états de synthèse et de l'annexe